



Le politique et le citoyen

Chère Consoeur, Cher Confrère,

Il était une fois un politique qui souhaitait faire une réforme emblématique, et systémique ! Quoi de plus naturel en somme, c'est bien là un de ses rôles.

Le politique dit au citoyen : « *Nous allons faire ensemble une réforme qui sera bonne pour vous et bonne pour l'État. Pour votre retraite, chaque euro cotisé donnera les mêmes droits* ».

Le politique ajoute : « *Pour faire une bonne réforme des retraites, nous allons largement consulter les Caisses de retraite, les corps intermédiaires et les citoyens, et entendre leur avis* ».

C'est en tout cas ce que le citoyen naïf et enthousiasmé par le changement et la nouveauté a compris.

Le citoyen averti dit pour sa part : « *L'idée est bonne et je vous remercie pour votre écoute, je vais enfin être entendu et compris, je ne manquerai pas de vous faire part de mes observations* ».

Le politique met en place une « dream team de la retraite * » qui déroule une réforme moderne à souhait sous forme d'un « PowerPoint » ludique où de petits personnages vantent une réussite assurée.

Le citoyen averti dit alors au politique : « *Mais je suis dans l'expectative, cette réforme, en l'état, n'est pas bonne et voici les raisons pour lesquelles elle n'est pas bonne* ».

Le politique, nullement affecté par cette contradiction répond au citoyen : « *Je vais donc mieux vous réexpliquer la réforme* ».

Le citoyen réellement très averti du sujet répond : « *Mais je n'ai pas besoin que l'on m'explique à nouveau, je ne suis juste pas d'accord, et j'ai d'ailleurs de très éminents spécialistes qui doutent comme moi de votre réforme* ».

Le politique réfléchit quelques jours et met fin aux « négociations » avec le citoyen pour s'en aller expliquer sa réforme à d'autres sans doute plus aptes à l'écouter.

La morale de cette histoire : si tu n'es pas d'accord avec un politique, ce n'est pas qu'il a pu se tromper, c'est que tu n'as pas compris.

Voilà, avec un brin d'humour à la française, exactement ce qui s'est passé pour la réforme des retraites.

Comme la CARMF a émis quelques réserves concernant les modalités de cette réforme et la pertinence de sa mise en place par le Haut-Commissariat à la réforme des retraites (HCRR), ce dernier a mis fin dès la deuxième séance aux huit séances de « négociations » prévues !

Le HCRR s'est, en lieu et place des Caisses, tourné vers les syndicats. Mais, fort de son expérience avec nous, il a d'emblée prévenu ces derniers qu'il ne s'agissait pas de négociations mais d'informations, lesquelles déroulent à l'envi des lieux communs !

Il s'agit là d'un mode de négociation redoutablement efficace : exclure les contradicteurs, présenter des banalités pour pouvoir dire « *Vous voyez, on a négocié* ». Est-ce le meilleur dans une grande démocratie ? Je vous laisse juge.

Je tiens à rappeler ici que la CARMF est favorable à la réforme de la retraite universelle dont à ce jour elle est le seul modèle opérationnel : retraite en points, âge de départ à 62 ans, rendement à 5 %, et temps choisi (bonification de la retraite en cas de départ au-delà de 62 ans).

Non contente d'être à ce jour le seul modèle opérationnel d'une réforme que tente de mettre sur pied le HCRR, la CARMF fait en plus de la justice sociale (fonds d'action sociale), de la redistribution (politique d'aide et de soutien aux bas revenus), de la prévoyance (prises en charge de l'incapacité et de l'invalidité, indemnité décès), et elle dispose de réserves juridiquement inaliénables couvrant les aléas démographiques.

Donc tout devrait bien aller dans le meilleur des mondes, à l'exception près que la CARMF - comme 90 % des syndicats, la quasi-totalité des Caisses, de nombreux économistes et les plus importantes institutions financières - pense que la réforme doit être limitée aux revenus jusqu'à un plafond de la Sécurité sociale .

Il faut savoir que la CARMF est toujours à la pointe de la réflexion sur les retraites et que le défi du 21^e siècle sera de mettre à l'abri les retraités des aléas de la croissance et de l'inflation, mais aussi de leur formidable explosion démographique (jusqu'à 25 % de la population contre

17% aujourd'hui), tout en continuant à limiter le pourcentage du PIB destiné aux retraités à 14 % ... (14^e Rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR), novembre 2017). J'ai vu avec plaisir que les députés LREM venaient de demander une indexation des pensions sur l'inflation (justice sociale) : j'attends leur solution et celle du HCRR, compatibles avec « *Un euro cotisé donne les mêmes droits* ». Et bien sûr, j'attends également le moyen de la financer dans le cadre d'un strict équilibre technique.

Nous disposons quant à nous d'une réflexion avancée sur ces sujets. La CARMF ne pense pas à la prochaine élection, elle pense à la prochaine génération !

Pour ce qui nous intéresse au premier chef, la cotisation 2019 pour le régime complémentaire a augmenté de ZÉRO %.

La cotisation ASV (35 % de la retraite) gérée par l'État et les syndicats (comme le futur régime universel) a augmenté de 5,80 % en 2019, soit une augmentation de 42,10 % sur la période 2014-2019.

Sur la même période (2014-2019), la cotisation du régime complémentaire (régime qui représente 44 % de la retraite et le seul géré par la CARMF) n'a augmenté que de 4,26 %, soit moins en cinq ans que pour l'ASV sur une seule année.

Je vous ai toujours dit que je ne vous cacherai rien, je respecte ma parole.

Avec mes confraternelles amitiés

Docteur Thierry Lardenois



* M. Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des retraites, Le Quotidien du Médecin n° 9703 du 19 novembre 2018 : « *La loi n'est pas ficelée. J'ai autour de moi une dream team de la retraite* ».